

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~  
**SEANCE du 19 OCTOBRE 2009**

L'an deux mil neuf et le lundi 19 octobre 2009 à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mr Daniel Chalmey, Mr Philippe Crépin, Mme Martine Garniaux, Mr Daniel Harmand, Mme Claire Brun, Mme Corinne Robic, Mme Florence Baros, Mr Gérard Gouy, Mr Philippe Lepers, Mme Christiane Berger

Absents : Mme Bernadette Seigeot, , Mr Thierry Schmitt, Mr Vicente Hernandez,

Procuration :

Secrétaire de séance : Mr Philippe Crépin

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
| 15                             | 14          | 11                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 09 octobre 2009        |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 27 octobre 2009  |

| Objet de la Délibération |
|--------------------------|
|                          |

**Mise à disposition du « 1000 Clubs » pour la fête du timbre 2010**

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été contacté par l'APHIEST, « Amicale philatélique de l'Est » qui souhaite organiser la fête du timbre au printemps 2010 à Montreux-Château. Cette association demande la mise à disposition gratuite du « 1000 Clubs ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de mettre à disposition gratuitement le « 1000 Clubs » pour l'organisation de la fête du timbre 2010,

- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

**Projet d'implantation d'un centre de secours à Montreux-Château**

**Mr Thierry Schmitt rejoint la salle des délibérations.**

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été contacté par le S.D.I.S. du Territoire de Belfort qui recherche un lieu d'implantation pour un nouveau centre de secours. Cet emplacement doit se trouver à proximité de la commune de Montreux-Vieux pour faciliter les interventions du centre de secours inter-départemental de Montreux-Château/Montreux-Vieux.

La commune possède peu de terrain correspondant aux critères retenus (espace relativement vaste, constructibles et pouvant posséder deux entrées et sorties sur le Haut-Rhin et le Territoire de Belfort).

Il existe une possibilité aux lieux-dits « les chenevières du grand Banné » et « les prés du Banné », c'est-à-dire entre le collège, le gymnase et la salle paroissiale. Il s'agit en partie de terrains communaux et privés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **propose au SDIS du Territoire de Belfort** le projet d'implantation du nouveau centre de secours aux lieux-dits « les chenevières du grand Banné » et « les prés du Banné »,

- **demande au SDIS d'entreprendre les négociations** d'acquisition des terrains si ce projet d'implantation est retenu.

### **Indemnité de conseil allouée au comptable**

Le Maire expose aux conseillers municipaux que l'indemnité annuelle de conseil allouée au comptable a fait l'objet de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui prévoit notamment que cette indemnité est acquise pour la durée du mandat du conseil municipal. Une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement de Trésorier : Mme Rousset a quitté le poste le 31 août 2009 et Mr Jean-Pierre Freyburger la remplace depuis le 01 septembre 2009.

Le Conseil municipal,

Considérant que le comptable remplit les conditions prévues par cet arrêté, notamment en matière de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable, l'indemnité dont le barème figure à l'arrêté susvisé peut continuer à lui être servie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide d'allouer** au nouveau comptable, Mr Jean-Pierre Freyburger, l'indemnité de conseil dont le montant sera calculé au taux maximum du barème à compter du 01 septembre 2009.

- **autorise Mr le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **Edition du bulletin communal**

**Mr Vicente HERNANDEZ rejoint la salle des délibérations.**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le bulletin municipal est édité chaque fin d'année. Il y a lieu de définir les modalités de conception à compter de l'édition 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide que le bulletin** municipal sera édité par un imprimeur,
- **décide qu'un seul tarif** d'insertion de publicité par les entreprises ou commerçants est maintenu et qu'il est fixé à 68 € la demi-page,
- **autorise Mr le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **Projet de cession de terrains R.F.F.**

Le Maire informe le conseil municipal du projet de cession d'un bien immobilier appartenant à Réseau ferré de France (R.F.F.).

R.F.F. est propriétaire, sur la commune de Montreux-Château, des parcelles suivantes :

- une parcelle cadastrée section AB n° 112, lieudit « la Gare » pour une contenance de 2 ares et 59 centiares,
- une parcelle cadastrée section AB n° 123, lieudit « les Champs du Boulier », pour une contenance de 44 centiares.

Le Conseil municipal,

Considérant que la parcelle cadastrée section AB n°112 se situe en bordure du chemin rural prolongeant la rue des Lilas permettrait un aménagement ultérieur,

Considérant que la parcelle cadastrée AB n° 123 est enclavée dans une propriété privée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide que la commune** se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AB n°112, lieudit « la Gare » pour une contenance de 2 ares et 59 centiares,
- **décide de ne pas donner suite** à l'offre de cession de la parcelle cadastrée section AB n°123, lieudit « les Champs du Boulier », pour une contenance de 44 centiares
- **autorise Mr le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **Projet d'assainissement rue des Lilas – demande de boîtes de branchement**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse doit réaliser l'assainissement collectif dans la rue des Lilas en 2010. La commune est propriétaire d'un terrain sur lequel deux constructions peuvent être réalisées. Pour bénéficier de l'installation de boîtes de branchement, il est nécessaire d'en faire la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **demande à la Communauté de Communes** du Bassin de la Bourbeuse de mettre en place en limite de la propriété communale deux boîtes de branchement en vue du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

- **autorise Mr le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **Ouverture de crédits pour paiement cautions**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en raison de la prévision de pandémie grippale, la commune a dû faire l'acquisition de distributeurs de papier essuie-mains. Afin de limiter les coûts, le fournisseur les a proposés en dépôt en échange d'une caution qui s'élève à 175,00 € H.T..

D'autre part, le changement de fournisseur de gaz pour le bâtiment « La Poste » nécessite également le paiement d'une caution qui s'élève à 150,00 € H.T..

Le Maire demande d'inscrire les crédits nécessaires soit 400 € T.T.C. au budget communal, section d'investissement, compte 275 et d'équilibrer le budget en réduisant le compte 165 – remboursement de cautions (notamment 1000 Clubs) de 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide d'effectuer le transfert de crédits** nécessaire pour régler les cautions décrites ci-dessus soit :

Section d'investissement – dépenses – cpte 165 - 400.00 €

Section d'investissement – dépenses – cpte 275 + 400.00 €

- **autorise Mr le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **Signalétique interne concernant les commerçants ambulants**

Dans le cadre de la mise en place de la signalétique interne proposée aux entreprises et commerces (délibération du 14 septembre 2009), les commerces ambulants n'ont pas été prévus. Un commerçant ambulant dont le siège social est à Montreux-Château a demandé un panneau pour son intervention sur la place de l'église.

Le maire demande au Conseil municipal de préciser les règles sur les conditions de pose de la signalétique interne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix pour, 1 voix contre (Mr Harmand) et 2 abstentions (Mrs Chalmey et Schmitt),

- **décide que la signalétique** interne ne concerne que les entreprises et commerces ayant un pas de porte sur le territoire de la commune,

- **autorise Mr le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

## **Mise à jour du plan du village (Média Plus)**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a une convention avec l'entreprise Média Plus pour le panneau-plan de village implanté au rond-point des écoles. Ce panneau est financé par la publicité des entreprises. Comme le plan actuel est caduque (lotissements des Grands champs et de la Courte Aige n'y figurent pas) et que la convention court toujours jusqu'en 2010, le Maire propose d'actualiser ce plan avec ce prestataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide d'actualiser le plan** du village dans le cadre de la convention avec l'entreprise Média Plus,

- **autorise Mr le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré, à Montreux-Château, les jour mois et an que dessus  
Rendu exécutoire par affichage et envoi en Préfecture le 27 octobre 2009

Le Maire,  
Laurent Conrad

### Les conseillers municipaux

|                                                    |                   |                                   |                   |                  |
|----------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|------------------|
| Chalmey Daniel                                     | Crépin Philippe   | Seigeot Bernadette<br><br>absente | Hernandez Vicente |                  |
| Schmitt Thierry                                    | Brun Claire       | Gouy Gérard                       | Lepers Philippe   | Robic Corinne    |
| Braghini Charles<br><br>Démission du<br>26/12/2008 | Berger Christiane | Baros Florence                    | Harmand Daniel    | Garniaux Martine |